



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/237
19 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1083 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 27 novembre 1996, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 mars 1997. Il examine l'évolution de la situation au Libéria depuis la parution de mon rapport précédent, daté du 29 janvier 1997 (S/1997/90), et contient des recommandations au sujet du rôle que devra jouer la MONUL lors des prochaines élections au Libéria.

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Au cours de la période considérée, l'application de l'Accord d'Abuja a continué de marquer des progrès. D'importantes réalisations ont été enregistrées dans le désarmement des combattants qui, selon le calendrier révisé pour l'application de l'Accord d'Abuja, devait être mené à bien pour le 31 janvier 1997. Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a reçu une partie des effectifs supplémentaires qui lui avaient été promis et a continué d'étendre sa présence à l'intérieur du pays, facilitant ainsi l'accès des organismes humanitaires. La situation s'étant améliorée sur le plan de la sécurité, la population civile reprend peu à peu suffisamment confiance pour se déplacer librement dans certaines zones du pays jusqu'alors peu sûres. En outre, le désarmement est désormais d'un niveau suffisant pour permettre d'entreprendre les préparatifs des élections. L'Organisation des Nations Unies, agissant en consultation avec le Gouvernement national de transition du Libéria, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres partenaires, a déjà commencé les préparatifs des élections.

3. Dans le cadre des évaluations périodiques prévues par l'Accord d'Abuja, le Comité des Neuf de la CEDEAO a tenu sa deuxième réunion au niveau ministériel à Monrovia les 13 et 14 février 1997, sous la présidence du Ministre nigérian des affaires étrangères, le chef Tom Ikimi. Outre mon Représentant spécial, la personnalité éminente de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Envoyé spécial du Président des États-Unis d'Amérique pour le Libéria et d'autres parties intéressées ont participé à cette réunion des représentants des États



membres du Comité, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigéria, le Sénégal et le Togo, ainsi que du Libéria, du Mali, du Niger et de la Sierra Leone.

4. Au cours de la réunion, les ministres ont eu des consultations approfondies avec le Conseil d'État, qui ont débouché sur d'importantes décisions au sujet de l'exécution de la phase finale du processus de paix, en particulier la tenue des élections. Les recommandations qui se sont dégagées de ces délibérations ont été depuis entérinées par le Président de la CEDEAO; elles sont examinées à la section IV ci-après.

5. Conformément à l'Accord d'Abuja, qui prévoit que les personnes investies d'une fonction publique qui souhaitent se porter candidates aux élections doivent se démettre de leurs fonctions avant le 28 février 1997, George Boley, Alhaji Kromah et Charles Taylor ont démissionné du Conseil d'État. Trois nouveaux membres, qui ont prêté serment le 7 mars 1997, leur ont succédé. Le Président, ainsi que plusieurs membres de l'Assemblée législative de transition, qui ont l'intention de se porter candidats à des sièges législatifs, ont également démissionné de l'Assemblée.

6. Le 6 mars, en fouillant le palais présidentiel, dans le cadre de l'opération de saisie d'armes non déposées pendant la période de désarmement officielle, l'ECOMOG a découvert des armes et des munitions. Le 7 mars, la résidence des trois membres sortants du Conseil d'État, George Boley, Alhaji Kromah et Charles Taylor, ainsi que celle de Roosevelt Johnson, ont été fouillées simultanément. On n'a pas trouvé d'armes illégales chez MM. Boley, Johnson et Taylor, mais M. Kromah a été mis en état d'arrestation à la suite de la découverte, à sa résidence de Monrovia, de trois camions d'armes et de munitions.

7. La situation est restée relativement calme dans le pays après la découverte des caches d'armes à la résidence de M. Kromah et son arrestation. Le général de division Victor Malu, commandant de la force de l'ECOMOG, a averti publiquement les Libériens que l'ECOMOG ne tolérerait aucun acte risquant de provoquer une rupture de la paix et a réaffirmé que l'ECOMOG était résolu à trouver les armes cachées.

8. Toutefois, le 14 mars, le commandant de la force de l'ECOMOG a demandé la cessation de toutes les poursuites contre M. Kromah après que de nombreuses personnalités libériennes eurent exprimé des inquiétudes au sujet des répercussions que son arrestation risquait d'avoir sur le processus de paix fragile et que M. Kromah eut reconnu qu'il avait eu tort de conserver les armes au-delà du 31 janvier. Le commandant de la force a également prié les autorités libériennes d'amnistier toutes les autres personnes arrêtées pour cause de détention d'armes illégales après l'expiration de la période de désarmement officielle.

9. La dissolution des factions armées, le 31 janvier, a redonné vie à la société civile et les partis politiques restés en veilleuse pendant la guerre civile ont commencé à se préparer pour les élections. Au 18 mars 1997, huit partis politiques avaient été enregistrés auprès de la Commission

électorale ad hoc, et l'enregistrement de 12 autres avait été proposé. Ces partis procèdent à la sélection de leurs candidats à l'élection présidentielle. 10. Au cours des dernières semaines, le Président du Conseil d'État a réuni le Gouvernement à plusieurs reprises pour examiner la situation à Monrovia en matière de sécurité, à cause de la recrudescence de vols à main armée. Certaines réformes ont été introduites dans les forces de police et un nouveau directeur de la police a été nommé.

11. Dans ma lettre datée du 25 février 1997 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1997/167), je l'ai informé des résultats de la deuxième réunion ministérielle de la Conférence ad hoc extraordinaire d'appui au processus de paix au Libéria, qui s'est tenue à New York le 20 février 1997 en présence de plus de 140 participants. Ainsi que je l'indiquais dans ma lettre, le niveau élevé de consensus constaté au cours de la réunion avait prouvé que la volonté politique nécessaire existait désormais tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Libéria pour que le processus de paix soit couronné de succès. Je relevais également que les donateurs avaient indiqué sans équivoque qu'ils étaient disposés à fournir les ressources requises et que les participants à la réunion avaient fait très clairement savoir aux parties que si elles accomplissaient des progrès, la communauté internationale saurait faire preuve de générosité.

III. ASPECTS MILITAIRES

État du cessez-le-feu

12. Une paix relative a continué de régner dans l'ensemble du Libéria, et aucune violation du cessez-le-feu n'a été signalée depuis le 12 janvier 1997. La Commission des violations du cessez-le-feu a rejeté, les considérant comme sans fondement, les plaintes déposées par les deux ailes du Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria (ULIMO-J et ULIMO-K).

Désarmement et démobilisation

13. Après l'expiration du délai fixé pour l'opération de désarmement, le 31 janvier 1997, l'ECOMOG a annoncé un délai de grâce d'une semaine pour permettre aux combattants qui n'avaient pas eu l'occasion de le faire de déposer les armes. Au cours de la période de désarmement officielle, entre le 22 novembre 1996 et le 9 février 1997, un total de 20 332 combattants (soit 61,61 % de l'effectif global évalué à 33 000 personnes) ont été désarmés sous la supervision de la MONUL (voir annexe I), tandis que 21 315 combattants, dont 4 306 de moins de 18 ans et 250 combattantes adultes, ont été démobilisés par le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies. Plus de 9 570 armes et 1,2 million de cartouches ont également été déposées. Il subsiste toutefois des poches de combattants armés dans des secteurs qui étaient inaccessibles pendant la période de désarmement officielle, en particulier dans les comtés de Grand Kru et de Maryland. L'ECOMOG et la MONUL prévoient de mettre sur pied des opérations conjointes pour désarmer ces secteurs, en coopération avec les anciens commandants locaux des factions dissoutes.

14. Depuis la fin de l'opération de désarmement, la MONUL a continué, en consultation avec l'ECOMOG, d'encourager le désarmement volontaire en maintenant ouverts 10 de ses 15 centres de désarmement et de démobilisation et en offrant

de délivrer une carte d'identité du Centre de coordination des Nations Unies à toute personne qui dépose une arme en état de fonctionnement. On a pu ainsi récupérer 89 armes et 244 cartouches supplémentaires. Ces armes provenaient en général de Bo Waterside, Bong Mines, Buchanan, Monrovia, Tubmanburg et Voinjama. Parallèlement, les opérations de bouclage et de recherche de l'ECOMOG ont donné lieu à la saisie de 917 armes et 122 162 cartouches supplémentaires, ainsi qu'à l'arrestation de 98 combattants.

Déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL

15. Grâce à l'arrivée récente d'un bataillon malien de 650 hommes et d'un bataillon ghanéen de 500 hommes, l'effectif de l'ECOMOG a été porté à environ 10 000 hommes, actuellement déployés dans l'ensemble du pays, sauf dans les comtés de Grand Kru et River Cess, où le déploiement devrait avoir lieu très prochainement. Selon les estimations de l'ECOMOG, auxquelles la MONUL souscrit entièrement, la force de maintien de la paix devrait disposer de trois bataillons supplémentaires pour pouvoir accomplir les diverses tâches, notamment en matière de sécurité, qui l'attendent au cours des prochaines élections. Ces éléments permettraient en outre à l'ECOMOG de se déployer dans les comtés de Grand Kru et de River Cess et de renforcer sa présence dans les comtés de Lofa, Sinoe et Maryland.

16. Lors d'une réunion des chefs d'état-major de la CEDEAO qui s'est tenue à Monrovia les 10 et 11 février, les chefs d'état-major du Bénin, du Burkina Faso, de la Gambie et du Niger ont fait part de l'intention de leurs gouvernements respectifs de fournir des contingents supplémentaires à l'ECOMOG.

17. La composante militaire de la MONUL a atteint son effectif complet autorisé d'un chef des observateurs militaires et de 92 observateurs militaires, dont la plupart sont en poste au quartier général de la MONUL à Monrovia ainsi que dans les 10 centres de désarmement de Bo Waterside, Buchanan, Gbarnga, Greenville, Harper, Kakata, Tapeta, Tubmanburg, Voinjama et Zwedru (voir annexe II et carte).

IV. PROCESSUS ÉLECTORAL

18. Le 10 février 1997, après l'achèvement officiel du processus de désarmement et de démobilisation, j'ai communiqué au Président du Conseil de sécurité le texte des recommandations des Nations Unies concernant l'élaboration d'un plan directeur pour l'organisation d'élections au Libéria, établi à la demande du Conseil d'État, à la suite de consultations avec le Président de la CEDEAO. Suivant, pour l'essentiel, les orientations proposées dans les recommandations, le Conseil d'État et le Comité des Neuf de la CEDEAO sont parvenus à un accord sur un cadre général pour la tenue d'élections au Libéria.

19. Dans une lettre datée du 18 février, le Président de la CEDEAO m'a confirmé qu'il souscrivait aux recommandations électorales issues des délibérations de la Réunion ministérielle et a demandé mon appui à ce sujet. Il a rappelé qu'il avait demandé au Conseil d'État libérien de prendre des mesures, afin d'assurer leur application avant la fin de février 1997. Le Président m'a dit qu'il consulterait également d'autres chefs d'État des pays membres de la CEDEAO sur les questions relatives à l'application du processus de paix.

/...

20. Les recommandations approuvées par le Président de la CEDEAO sont les suivantes :

a) La date des élections, fixée au 30 mai 1997, dans le Plan de paix révisé d'Abuja, sera rigoureusement respectée;

b) Les élections seront organisées et supervisées par une commission électorale indépendante composée de sept nationaux libériens : trois seront désignés par les anciennes factions en conflit et quatre seront issus de la société civile. Le Président de la Commission sera choisi parmi les sept membres, après consultation avec la CEDEAO. La Commission sera assistée par un comité de conseillers techniques composé de trois représentants, respectivement de la CEDEAO, de l'ONU et de l'OUA. Les conseillers, qui participeront à toutes les délibérations de la Commission, n'auront pas le droit de vote. La Commission électorale devrait se réunir prochainement afin de mettre au point un ensemble de mesures concernant les élections;

c) Les contentieux seront soumis à la Cour suprême, dont les membres seront nommés en consultation avec la magistrature libérienne et l'Ordre des avocats, pour examen par la CEDEAO;

d) Le parlement qui sera élu comprendra deux chambres - une assemblée de 64 membres et un sénat de 26 membres; les élections se dérouleront sur la base de la représentation proportionnelle par circonscription;

e) Il a été convenu que les réfugiés ne voteraient pas dans leur pays d'accueil. À ce sujet, le Comité des Neuf a pris note en particulier des vives objections émises par la Guinée et la Côte d'Ivoire concernant le vote des réfugiés sur leurs territoires respectifs. Les ministres des affaires étrangères ont toutefois demandé instamment à l'ONU et à ses institutions spécialisées de faciliter le prompt rapatriement de ceux qui sont disposés à regagner le Libéria à temps pour se faire inscrire sur les listes électorales et participer au scrutin.

21. Le Président de la CEDEAO a approuvé les sept candidats proposés par le Conseil d'État pour siéger à la Commission électorale. Les candidatures proposées pour la Cour suprême ont également été communiquées à la CEDEAO, pour approbation. L'ONU, l'OUA et la CEDEAO ont choisi les candidats qui les représenteront en tant que conseillers techniques auprès de la Commission électorale. Ils devraient prendre leurs fonctions dans le courant de ce mois.

22. Le 26 février, j'ai dépêché une mission d'évaluation électorale au Libéria, afin de déterminer les besoins et de formuler des recommandations sur le rôle que la MONUL pourrait jouer dans le processus électoral. Outre Monrovia, la Mission s'est rendue à Abuja, où elle s'est entretenue avec des représentants de la CEDEAO.

23. La Mission a conclu que la situation prévalant au Libéria offrait une base raisonnable pour l'organisation et le déroulement des élections et que le scrutin pourrait avoir lieu le 30 mai 1997, date à laquelle tous les acteurs étaient résolument attachés. Globalement, on prévoyait de promulguer la loi et les réglementations électorales d'ici la fin de mars, de procéder aux inscriptions sur les listes électorales en avril et d'organiser la campagne en mai.

24. Compte tenu de la décision selon laquelle les réfugiés ne pourraient pas se faire inscrire sur les listes électorales, ni voter dans les pays d'asile, la Mission a conclu que le meilleur moyen d'accroître leur participation était d'adopter une approche proactive du rapatriement, tout en déployant des efforts supplémentaires afin que les rapatriés puissent se faire inscrire et voter.

25. En ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique internationale au processus électoral, la Mission a noté que les donateurs estimaient les besoins à un montant se situant entre 10 millions et 12 millions de dollars, non compris les dépenses afférentes à l'ECOMOG et à la MONUL. Se fondant sur les engagements des principaux donateurs, la Mission a conclu que les ressources disponibles permettraient d'exécuter les aspects techniques du processus électoral de manière satisfaisante et indiqué qu'il n'était pas prévu de demander à l'ONU de fournir les bulletins de vote et autres matériels ou de financer des aspects importants du processus.

26. On s'attend toutefois que le système des Nations Unies jouera un rôle essentiel dans les prochaines élections. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournira, en conjonction avec d'autres organisations internationales, une assistance technique critique aux autorités électorales : conseils pour la gestion du processus électoral, estimation du nombre d'électeurs, inscription sur les listes électorales, organisation du scrutin et instruction civique. Le rôle que devrait jouer la MONUL, bien que limité, sera aussi important. En plus des activités d'observation et de vérification du processus électoral qu'elle mène actuellement, conformément à son mandat, la Mission assurera, en collaboration avec la CEDEAO, la coordination des efforts entrepris dans ce cadre. Ses moyens et ressources logistiques constitueront un élément clef des infrastructures en matière de transport et d'information qui seront utilisées pour les inscriptions sur les listes électorales et le déroulement du scrutin. La MONUL contribuera également à l'information des électeurs.

27. Les pourparlers avec les autorités de la CEDEAO ont porté sur le concept d'un mécanisme de coordination commun qui serait centré sur quatre tâches principales :

- a) Veiller à ce que les besoins opérationnels soient satisfaits et à ce que le processus lui-même se déroule comme prévu;
- b) Coordonner les mesures prises en matière de déploiement, de logistique et de sécurité pour les observateurs internationaux;
- c) Identifier les lacunes et les besoins dans le processus électoral;
- d) Certifier conjointement que les élections sont libres et régulières.

28. Le mécanisme de coordination devrait fonctionner de manière souple et informelle et être coprésidé par la CEDEAO et l'ONU. Cette responsabilité serait, dans la pratique, déléguée aux représentants respectifs des deux organisations à Monrovia. Le mécanisme comprendrait également le commandant de la force de l'ECOMOG et le chef des observateurs militaires de la MONUL, ainsi que les chefs des composantes électorales de la Mission et de la CEDEAO. L'OUA

serait invitée à participer à ces travaux. Des contacts étroits et suivis seraient également maintenus avec les principaux acteurs opérationnels, ainsi qu'avec les organismes compétents des Nations Unies.

29. Sur la base de mon évaluation de la situation actuelle au Libéria et compte tenu de la contribution que la MONUL peut continuer d'apporter au processus de paix, je recommande les mesures ci-après :

a) Le groupe électoral de la MONUL, qui ne comprend actuellement qu'une seule personne, devrait être renforcé par l'adjonction de trois agents électoraux au quartier général de la MONUL et de 36 observateurs civils, dont 33 seraient des Volontaires des Nations Unies qui arriveraient sur les lieux au début d'avril; un consultant devrait être recruté en tant que conseiller technique des Nations Unies et membre de la Commission électorale, sans droit de vote;

b) Un effectif de 200 personnes supplémentaires devrait être recruté parmi le personnel de la MONUL et des Nations Unies et parmi les États Membres et les organisations régionales comme la CEDEAO, afin d'observer le déroulement du scrutin et les opérations de décompte des voix; ce personnel demeurerait dans le pays environ une semaine, à partir du 24 mai approximativement;

c) Des dispositions devraient être prises pour effectuer un "comptage rapide";

d) La communauté internationale devrait fournir les ressources supplémentaires afin de renforcer les efforts visant à encourager et à faciliter le rapatriement des réfugiés;

e) Des modalités devraient être établies en accord avec l'ECOMOG, définissant clairement ses responsabilités en ce qui concerne la protection et la sécurité du personnel international pendant le déroulement du processus électoral.

30. L'information du public constituera un aspect critique de la préparation des élections, du fait notamment que les médias libériens manquent totalement d'objectivité. Afin que les électeurs reçoivent des informations neutres et factuelles sur le processus électoral, le mode de scrutin et les questions connexes, je recommande également que la MONUL soit autorisée à prendre les dispositions requises en vue de la production et de la diffusion quotidienne de programmes radiophoniques élaborés par elle et le personnel des Nations Unies chargé de l'information. Il faudrait, à cette fin, louer des installations de production, obtenir un temps d'antenne sur les stations de radio locales, et étoffer les effectifs de la Mission, notamment par le détachement d'un spécialiste radio.

31. Il est envisagé de transformer les centres de désarmement en bases d'observation des élections. Leur nombre passerait de 10 à 14, afin de faire en sorte que les 12 comtés (en dehors de Monrovia), soient couverts de manière adéquate, Lofa et Nimba disposant chacun de deux bases. La MONUL et l'ECOMOG prévoient de procéder prochainement à un déploiement dans les comtés de Grand Kru et de River Cess. Chaque base d'observation partagerait les locaux d'un camp de l'ECOMOG.

32. Chaque base d'observation disposerait de trois ou quatre équipes mobiles, chacune comprenant, dans la mesure du possible, un observateur civil en tant que chef d'équipe et un observateur militaire. En outre, un observateur militaire serait stationné au centre des communications établi dans chaque base, de sorte que des liaisons efficaces puissent être maintenues en permanence entre l'équipe mobile, le commandant local de l'ECOMOG et le quartier général de la MONUL à Monrovia. Le nombre d'équipes mobiles sur une base dépendrait de la densité de la population. Monrovia serait couvert par six équipes mobiles, opérant à partir du quartier général de la MONUL.

V. DROITS DE L'HOMME

33. L'effectif de la MONUL compte actuellement trois spécialistes des droits de l'homme et elle est donc désormais en mesure de suivre de plus près les questions relatives aux droits de l'homme, ce qu'elle a commencé à faire dans les prisons et dans le domaine de l'éducation civique. Les organisations libériennes qui s'occupent de droits de l'homme mettent à profit la période préélectorale pour amener la population libérienne à prendre conscience de ses droits et pour aborder toutes sortes de questions relatives aux droits de l'homme. La MONUL leur apporte son aide en cherchant d'éventuelles sources de financement pour leurs programmes et en soutenant publiquement leurs initiatives.

34. Les organisations de défense des droits de l'homme ne cessent de se renforcer au Libéria et d'affirmer leur présence sur la scène politique et sociale. Plusieurs organisations travaillant en commun sont en train de créer le Centre libérien des droits de l'homme à Monrovia, avec l'aide de la MONUL. Le Centre coordonnera les activités relatives aux droits de l'homme au Libéria et abritera la Bibliothèque nationale des droits de l'homme.

35. La MONUL a terminé son enquête sur l'embuscade dans laquelle était tombé un taxi sur la route de Bomi le 14 décembre 1996 et qui avait fait quatre victimes. Deux suspects ont été arrêtés et ont identifié neuf autres personnes, qui auraient participé à l'attaque. Les deux suspects arrêtés sont actuellement en détention provisoire. Les 11 suspects appartiennent tous à la Force de défense de Congo aujourd'hui dissoute.

36. Les autorités locales ont fait savoir qu'une cinquantaine des personnes qui avaient été enlevées après le massacre commis dans les comtés de Sinje et de Grand Cape Mount au mois de septembre 1996 avaient été libérées et étaient rentrées dans leurs foyers. Il ressort des enquêtes menées par les spécialistes des droits de l'homme de la MONUL que cette libération est intervenue après que les anciens commandants de l'ULIMO-K et de l'ULIMO-J dans la région se soient mis d'accord pour cesser les hostilités et établir entre eux des relations amicales.

37. Ayant été informée que des soldats de l'ECOMOG auraient maltraité d'anciens combattants pendant les opérations de restitution d'armes qui se sont déroulées après la fin de la période officielle de désarmement, la MONUL a demandé à l'ECOMOG de faire une enquête. L'ECOMOG a fait savoir qu'il avait entrepris de vérifier les faits.

VI. ASPECTS HUMANITAIRES

Opérations de secours

38. Bien qu'il subsiste des obstacles à la liberté de circulation et aux activités des organisations humanitaires et en dépit du mauvais état des routes, les organisations humanitaires étendent leurs opérations à l'intérieur du Libéria et touchent une proportion de plus en plus grande de la population qui s'y trouve. Les centres de démobilisation et de désarmement qui existent encore servent aujourd'hui aussi de centres pour la première phase de la réintégration et jouent le rôle capital de bases à partir desquelles sont fournis les services de santé et l'aide humanitaire dans la région. Les organisations humanitaires ont désormais accès à 12 des 13 comtés, l'exception étant Grand Kru. Encouragés par la présence et l'activité croissante du personnel chargé des opérations de secours humanitaires, les réfugiés et les personnes déplacées commencent à regagner leurs foyers.

39. Le Programme alimentaire mondial (PAM) continue de distribuer chaque mois environ 2 100 tonnes métriques de produits alimentaires assortis à environ 252 000 réfugiés et personnes déplacées qui se trouvent dans les régions accessibles du pays. Il administre aussi un programme d'aide alimentaire aux écoles et continue d'appuyer des programmes d'alimentation complémentaire et thérapeutique exécutés par des organisations non gouvernementales médicales dans quatre comtés.

40. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) continue d'appuyer des programmes du Ministère de la santé et de la protection sociale, en particulier ceux qui ont trait à la surveillance des maladies et à la lutte contre les maladies. Elle a aussi assuré la formation de 300 agents sanitaires dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les maladies.

41. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), travaillant en collaboration avec le PAM, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Ministère de l'éducation et des organisations non gouvernementales, remet en état de fonctionner 1 830 écoles primaires dans six comtés. L'UNICEF continue en outre à veiller à ce que les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les populations rurales disposent des services de santé de base et d'équipements suffisants pour l'assainissement et l'approvisionnement en eau.

42. La sécurité s'étant considérablement améliorée grâce au désarmement et à la démobilisation, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a lancé son Plan d'action en vue de faciliter le rapatriement librement consenti et la réintégration des quelque 768 000 réfugiés libériens qui avaient trouvé asile dans les pays de la sous-région. À cette fin, le HCR remet en état les lieux d'accueil, en collaboration avec d'autres institutions et agents d'exécution, afin de faciliter une réintégration rapide. Il devrait faciliter en priorité le rapatriement librement consenti de tous les réfugiés qui veulent participer aux prochaines élections. Des bureaux extérieurs supplémentaires seront ouverts dans les principales régions où reviendront les réfugiés pour renforcer la protection de ces derniers et en surveiller la réintégration.

Programmes de transition et de réintégration

43. Le nombre d'agents locaux affectés à chaque centre de démobilisation a été réduit et le sera encore à la fin du mois de mars. Le nombre des fonctionnaires du Bureau de coordination de l'assistance humanitaire affectés à la démobilisation nationale se trouvera donc ramené de 159 personnes en mars à 96 en avril. Ces centres servent aussi de bases à des activités "passerelles" dans leurs régions respectives et continueront probablement à le faire au moins jusqu'au début du mois de juin 1997.

44. La réintégration est aujourd'hui au centre des efforts et les programmes "passerelles" tournent à un rythme satisfaisant. Ils sont exécutés par trois principaux acteurs : l'Union européenne, le PNUD et le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies. Ce dernier coordonne les activités de transition tandis que le Ministère de la planification et le PNUD coordonneront les programmes de réintégration à long terme et que le HCR est responsable des activités liées au début de la réintégration dans les principales régions où reviendront les réfugiés. Les projets de l'Union européenne, qui se situent essentiellement dans le sud-est, emploient 3 000 civils et anciens combattants. Les projets du PNUD/UNOPS portent sur la reconstruction civile. Au 14 mars 1997, ces projets, au nombre de 47, employaient 3 952 civils et anciens combattants. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, dont les projets sont exécutés par des organisations non gouvernementales, a approuvé 12 projets, qui emploieront 1 200 anciens combattants et autres personnes touchées par la guerre.

45. Avec l'aide financière du PNUD, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a entrepris un programme de formation professionnelle en vue d'accroître le potentiel de main-d'oeuvre qualifiée et les possibilités d'emploi. Mille cent personnes devraient profiter de ce programme, qui sera étendu à l'ensemble du pays à mesure que la situation le permettra.

46. L'UNICEF s'occupe de la réintégration des anciens enfants soldats, le but étant de les diriger vers des établissements où ils pourront recevoir un enseignement professionnel ou de type scolaire. La plupart des 4 306 enfants soldats démobilisés ont été réunis avec leurs familles. Un petit nombre, dont on recherche encore les familles, se trouve toujours dans des foyers de transit.

47. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) travaille, en collaboration avec le secteur privé, à un plan de réinsertion, qui fournira des emplois aux anciens combattants dans des petites plantations d'arbres à caoutchouc, dont une quarantaine ont été sélectionnées. L'Office des forêts et la FAO ont mis au point un programme de remise en état des forêts du domaine public dans le comté de Bomí, qui créera 500 emplois, dont 250 pour les anciens combattants et 100 pour les femmes.

VII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

48. La reprise des activités agricoles sera essentielle pour la réinstallation et la réintégration des réfugiés et personnes déplacées, qui sont pour la plupart originaires de régions rurales. C'est pourquoi le PNUD a accordé des fonds pour l'achat de semences de riz, d'arachides et de graines de légumes dans

le cadre d'un projet qui sera exécuté par la FAO. Ces semences sont actuellement distribuées aux agriculteurs. Dans le cadre d'un projet exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le PNUD fournit une aide d'urgence sous diverses formes, notamment un appui à l'enseignement, la fourniture d'électricité au J. F. Kennedy Memorial Hospital et un appui logistique pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

49. Le PNUD a en outre approuvé un projet visant à aider les institutions clefs – les Ministères de la planification et des affaires économiques, de la justice, du commerce et de l'agriculture et le Bureau du budget – qui participeront aux programmes de réinstallation et de réintégration. En collaboration avec l'OMS et l'Organisation de l'aviation civile internationale, il finance en outre d'autres projets en vue de constituer un groupe d'intervention rapide contre les épidémies et de renforcer la sécurité du trafic aérien à l'aéroport James Spriggs Payne de Monrovia.

Planification de la reconstruction

50. Le processus de reconstruction engagé avant le mois d'avril 1996 sous la direction commune du PNUD et de la Banque mondiale est actuellement réactivé. L'élaboration du plan de reconstruction devrait être terminée d'ici la fin du troisième trimestre de l'année en cours, ce qui permettra au gouvernement qui sera formé après les élections d'être mieux équipé pour reconstruire le pays.

51. La FAO participe à l'élaboration d'un plan national de réintégration dans l'agriculture en fournissant des emplois aux agriculteurs touchés par la guerre, aux réfugiés qui reviennent dans leurs villages et aux anciens combattants dans près de 200 collectivités rurales.

VIII. ASPECTS FINANCIERS

52. Le deuxième budget révisé de la MONUL (A/51/756/Add.1), tel qu'il a été modifié par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/51/423/Add.1), dont est actuellement saisi l'Assemblée générale, prévoit des ressources s'élevant au total à un montant brut de 31 915 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission durant la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 et pour la mise en oeuvre du programme de désarmement et de démobilisation qui a été décidé le 8 février 1996. Il ne comprend pas les ressources nécessaires au processus électoral.

53. Par conséquent, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MONUL comme il est recommandé au paragraphe 65 ci-après, les ressources supplémentaires nécessaires pour la composante électorale de la Mission seront sollicitées auprès de l'Assemblée générale à sa présente session.

54. Au 11 mars 1997, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MONUL depuis le début de la Mission s'élevait à 4,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix se chiffrait, à la même date, à 1 milliard 829 millions de dollars.

55. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou au Libéria, les contributions reçues au 11 mars s'élevaient au total à 24,7 millions de dollars, dont un montant de 23,5 millions de dollars représentait des dépenses autorisées.

IX. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

56. Les progrès accomplis depuis mon dernier rapport sur la MONUL au Conseil de sécurité sont d'une manière générale encourageants. En particulier, étant donné les résultats des opérations de désarmement et de démobilisation, et bien que le succès ne soit pas complet, on peut estimer que l'Accord d'Abuja a été substantiellement respecté. La revitalisation de la société civile libérienne et l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité dans l'ensemble du pays engendrent également l'optimisme, de même que la reprise des réunions ministérielles du Gouvernement national de transition du Libéria et les réformes entreprises au sein des forces de police.

57. Sur le plan militaire, je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement des États-Unis qui a assuré le transport des bataillons supplémentaires du Ghana et du Mali afin de renforcer l'ECOMOG, ainsi qu'aux Gouvernements danois et néerlandais pour l'aide qu'ils ont fournie. La communauté internationale devrait être prête à apporter une assistance aux autres pays membres de la CEDEAO qui ont promis des contingents à l'ECOMOG, ainsi qu'à l'ECOMOG lui-même en tant que de besoin, de manière à renforcer ses capacités sur le terrain et à lui permettre de créer des conditions de sécurité propices à la tenue d'élections libres et régulières.

58. Tout en me félicitant de l'amélioration de la sécurité au Libéria, le fait que l'ECOMOG a trouvé des armes dans le palais présidentiel et, le jour suivant, dans la résidence d'Alhaji Kromah, n'est pas sans être gravement préoccupant. Il est toutefois réconfortant que ces incidents ne semblent pas, jusqu'ici, avoir déclenché une réaction violente. Je félicite l'ECOMOG de son action rapide et efficace et appuie vigoureusement son appel à la modération.

59. La MONUL doit maintenant mettre principalement l'accent sur les élections à venir. Je souscris aux recommandations faites par le Comité des Neuf de la CEDEAO (voir plus haut le paragraphe 20). Au cas où le Conseil approuverait les activités de la MONUL que je propose à la section IV du présent rapport, je demanderai d'urgence à l'Assemblée générale l'autorisation de dégager des ressources budgétaires qui permettront à la Mission d'observer et de vérifier efficacement l'étape finale du plan de paix d'Abuja.

60. Le calendrier des élections est extrêmement chargé. Pour que le scrutin puisse se dérouler comme prévu le 30 mai, la Commission électorale libérienne et ses partenaires internationaux, y compris la MONUL, doivent entreprendre un grand nombre de préparatifs complexes et méticuleux. Tout en félicitant la CEDEAO, le Conseil d'État et la société civile libérienne, l'Union européenne, l'Agency for International Development des États-Unis et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux pour ce qu'ils ont accompli jusqu'ici, je me déclare préoccupé par le retard enregistré dans la mise en place de la nouvelle Commission électorale indépendante et de la Cour suprême reconstituée, ainsi que par les conséquences que cela entraîne pour le processus

électoral. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions doivent faire tout leur possible pour veiller à agir elles aussi de manière prompte, coordonnée et efficace afin de ne pas briser l'élan acquis dans cet effort commun.

61. L'ECOMOG est l'élément essentiel pour assurer la sécurité nécessaire aux élections. Si celles-ci doivent se dérouler avec succès, il sera capital que l'ECOMOG reçoive les ressources voulues pour accomplir les tâches qui lui sont confiées. Les besoins de l'ECOMOG concernent les transports, en particulier l'entretien des véhicules et les pièces détachées, les produits pétroliers, les transmissions, les fournitures médicales et les équipements antiémeutes. Je lance un appel aux pays donateurs pour qu'ils contribuent à répondre à ces besoins et exprime ma gratitude au Gouvernement japonais qui a fait généreusement don au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria d'un montant de 300 000 dollars destiné aux activités d'assistance électorale et aux programmes de transition pour la réinsertion des combattants désarmés.

62. Notant dans la lettre qu'il m'a adressée le 18 février que l'ECOMOG commencerait à se retirer du Libéria six mois après les élections, le Président de la CEDEAO a proposé d'entamer un processus visant à restructurer les forces armées, la police et les autres organismes de sécurité du Libéria, avec l'aide des Nations Unies et de la communauté internationale. J'estime qu'il s'agit là d'une étape essentielle pour consolider la paix, qui devrait aider le futur gouvernement à donner suite aux progrès accomplis durant les derniers mois.

63. Comme je l'ai noté dans la lettre que j'ai adressée le 25 février au Président du Conseil de sécurité (S/1997/167), la deuxième Réunion ministérielle de la Conférence ad hoc extraordinaire d'appui au processus de paix au Libéria a montré que la communauté internationale accordait un appui important aux efforts que les Libériens, la CEDEAO, l'ONU et d'autres organisations ont accomplis pour régler les problèmes du pays. J'espère que la communauté internationale continuera à répondre généreusement aux besoins du peuple libérien et de son futur gouvernement.

64. Bien qu'il reste beaucoup à faire et qu'il soit essentiel de demeurer vigilant devant les dangers qui persistent, les perspectives de paix au Libéria paraissent maintenant plus prometteuses que jamais depuis le début de la guerre civile. Le peuple libérien mérite d'être félicité pour son endurance et pour la persévérance avec laquelle il n'a cessé de rechercher la paix. Il convient de rendre largement honneur à la CEDEAO et à son Président, ainsi qu'à l'ECOMOG. Je tiens également à saluer l'importante contribution qu'ont apportée mon Représentant spécial, M. Anthony Nyakyi, et le personnel militaire et civil de la MONUL, ainsi que le Coordonnateur des affaires humanitaires, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et leur personnel. Tous ont opéré dans des conditions difficiles, souvent au péril de leur vie et avec de très maigres ressources.

65. Je recommande par conséquent que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MONUL pour une période de trois mois, jusqu'à la fin de juin 1997, date à laquelle j'espère être en mesure de présenter un rapport sur la conduite et l'issue des élections, y compris un second tour de scrutin qui pourrait se révéler nécessaire pour l'élection présidentielle. Entre-temps, je tiendrai le Conseil de sécurité informé de tous les faits nouveaux importants.

/...

Annexe I

NOMBRE DE COMBATTANTS DÉSARMÉS, PAR FACTION, AU 9 FÉVRIER 1997

Faction	Effectifs totaux		Combattants désarmés	Pourcentage
	Estimation	Révisés		
Front national patriotique du Libéria (NPFL)	25 000	12 500	11 553	92,42
ULIMO	12 460	6 800	5 622	82,68
Forces armées du Libéria (AFL)	8 734	7 000	571	8,15
ULIMO-J	7 776	3 800	1 114	29,32
Conseil pour la paix au Libéria (LPC)	4 650	2 500	1 223	48,92
Force de défense du Lofa (LDF)	750	400	249	62,25
Total	59 370	33 000	20 332^a	61,61

^a Non compris les combattants désarmés directement par l'ECOMOG aux divers postes de contrôle à Monrovia et ailleurs que dans les centres officiels de désarmement confiés à la MONUL.

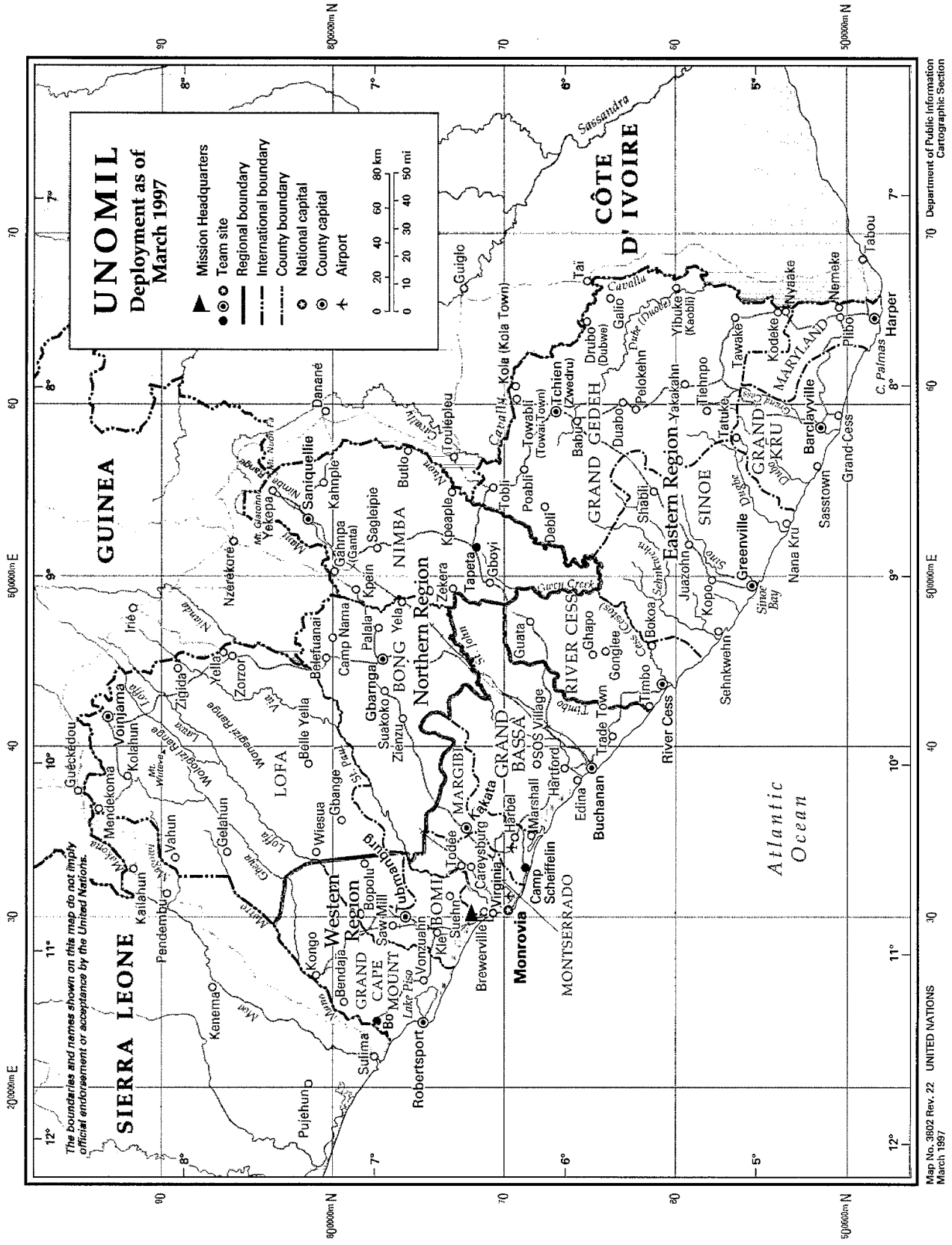
Annexe II

EFFECTIFS DE LA COMPOSANTE MILITAIRE DE LA MONUL AU 15 MARS 1997

	Observateurs militaires	Autres ^a	Total
Bangladesh	7	7	14
Chine	7		7
Égypte	14		14
Inde	14		14
Kenya	13		13
Malaisie	3		3
Népal	6		6
Pakistan	14 ^b		14
République tchèque	5		5
Uruguay	2		2
Total	85	7	92

^a Personnel médical.

^b Y compris un observateur en cours de déploiement.



UNOMIL Deployment as of March 1997

- ▲ Mission Headquarters
- Team site
- Regional boundary
- - - International boundary
- - - County boundary
- National capital
- ⊙ County capital
- ✈ Airport

Scale: 0 10 20 30 40 50 60 80 km / 0 10 20 30 40 50 mi

The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.